



International Yacht Club de Hyères



AVIS DE COURSE CHALLENGE D'HIVER 2019

Organisée par : L'International Yacht Club d'HYERES

Lieu : Rade d'HYERES et ses Iles

Autorité Organisatrice : International Yacht Club de Hyères

Manche	Dates
1	Dimanche 13 Janvier
2	Dimanche 17 Février
3	Dimanche 17 Mars <<< Finale

Le Challenge d'HIVER associe la voile « Loisir » et la voile « Sportive » lors de rassemblements amicaux des membres de l'IYCH, de bateaux Hyérois et des ports voisins. Afin de permettre à chacun de participer, deux groupes de classement sont proposés : **Groupe Régate & Groupe Croisière.**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale.
 - Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière
 - Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.1.1. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris habitables (HN)
- 3.1.2. Il est recommandé aux concurrents qui souhaitent apparaître dans le classement Fédéral de faire établir ou mettre à jour le contrat OSIRIS de leur bateau auprès du jaugeur régional (Thierry GILBRIN – Tel : 06.07.51.85.39)
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par mail ou au plus tard le matin de la régata 2 heures avant le signal d'avertissement.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur **licence FFV valide** annuelle pour le skipper, annuelle ou temporaire pour le reste de l'équipage. Ces licences devront porter la mention « **Compétition** » ou être accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition. Elles devront aussi être **prises, au plus tard, la veille** de chaque jour de course.
 - Une autorisation parentale sera demandée pour les équipiers mineurs.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les Licences FF Voile pourront être prises directement auprès de l'IYCH aux prix suivants par type de licence FF Voile 2019 :

Licence club adulte :	57,00 € (dont primo)
Licence club jeune :	28,50 € (dont primo)
Licence temporaire 1 Jour :	15,00 €

4. DROITS A PAYER

Pour les membres/Adhérents de l'International Yacht Club d'Hyères, aucun frais d'inscription ne sera demandé pour la participation à ces manifestations.

Les autres participants devront s'acquitter d'une somme de **20 Euros** de Frais d'inscription (par bateau)

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : la veille ou le matin jusqu'à 2h00 avant l'heure fixée du signal d'avertissement.

Heure limite d'inscription : 9 Heures

Heure du Briefing Skippers : 10 Heures

Heure du 1^{er} Signal d'Avertissement : 11 Heures

5.2. Un apéro sera offert lors de la proclamation du résultat de chaque manche

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

- Disponibles auprès de l'Int. Yacht Club d'Hyères
- Affichées selon la prescription fédérale dans les locaux des structures d'accueil.
- Disponibles par mail avant le jour de course, sur demande.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits (banane : aller/retour) ou côtier de préférence. (Pouvant aller jusqu'aux îles de Porquerolles et Port-Cros)

La description des parcours sera précisée dans les annexes aux Instructions de Course ou lors du briefing qui se déroulera le matin, à partir de 10h.

8. CLASSEMENT

8.1. Deux groupes de classement séparés sont prévus :

- **Groupe « régates »** pour les détenteurs d'un Contrat de Jauge Osiris valide
- **Groupe « croisière »**, pour les bateaux sans certificat (Classement Osiris bis selon table HN)

8.2. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

8.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.4. Une proclamation du palmarès sera effectuée à l'issue de chaque manche et un classement spécifique sera enregistré auprès de la FF Voile.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Les résultats de chaque manche seront communiqués à terre lors du débriefing.
Un prix sera distribué au premier lors de la Finale.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

IYCH (International Yacht Club de Hyères) • Avenue du Docteur Robin
Centre Commercial du Nautisme • 83400 HYÈRES PORT
Tél : +33(0)494 570 007 • Mobile : +33(0)680 236 642
Mail : iych@orange.fr • site : www.iych.fr

